



FPE - CIGA

Fédération Patronale
et Économique



N°70
MAI 2024

INTERFACE

Journal de la Fédération Patronale et Économique

LAPOSTE

P.P.
CH - 1630 Bulle

L'INTERVIEW

XAVIER BAYS HEAD OF CONSULTING & ASSOCIATE SWISS STATISTICAL DESIGN & INNOVATION



Diplômé en Mathématiques appliquées, Xavier Bays a co-fondé en 2018 l'entreprise Swiss Statistical Design & Innovation (Swiss-SDI). Bureau d'ingénieurs spécialisé en data science, Swiss-SDI a pour vocation de faire parler les données de ses clients pour en dégager le plein potentiel. Pour Interface, Xavier Bays a répondu à quelques questions sur l'importance du traitement de données et l'impact de l'IA sur les entreprises.

Xavier Bays, comment est née votre entreprise ?

Suite à nos études en mathématiques appliquées, avec trois amis, nous voulions mettre en pratique ce que nous avons appris en machine learning. Comme aucun métier spécifique dans cette branche n'existait, nous nous sommes dit que nous allions créer notre propre métier et apporter cette nouvelle branche aux entreprises.

Pourquoi est-il important de traiter ses données en tant que PME ?

De nos jours, il est de plus en plus difficile de prendre des décisions sans se baser sur des données solides. Le traitement des données offre justement cette possibilité d'extraire des indicateurs dans le but d'expliquer le passé ou de prédire l'avenir afin de faire de meilleurs choix et de réduire les coûts. Il est par exemple possible de prédire les ventes ou les stocks, ce qui peut être très intéressant, notamment pour tout ce qui touche aux denrées périssables. Pour certaines entreprises, il s'agit d'améliorer leur processus central, tandis que pour d'autres, l'analyse de données servira sur un segment particulier de l'entreprise.

Quel est l'impact de l'IA sur le traitement des données ?

Au départ, pour chaque cas, nous commençons d'une feuille pratiquement blanche et nous faisons un projet sur mesure pour nos clients. Depuis l'arrivée de l'IA, nous pouvons par exemple intégrer des fonctionnalités de ChatGPT aux projets et ainsi réduire les coûts, ce qui est très intéressant pour les PME qui n'avaient jusqu'alors peut-être pas les moyens financiers pour développer un modèle complet de A à Z. A l'avenir, les solutions personnalisées ne vont cependant pas disparaître, le global et le sur-mesure sont complémentaires. L'IA sait faire beaucoup de choses mais, dans de nombreux cas, des entreprises comme la nôtre sont indispensables pour alimenter cet outil et personnaliser le projet.

A quoi faut-il faire attention avec l'arrivée d'outils comme ChatGPT ?

Comme souvent dit, « *Si c'est gratuit, vous êtes le produit* ». Ceci est bien évidemment vrai pour ChatGPT et c'est même le cas pour sa version payante. Tout ce qu'on rentre comme information est récupéré et stocké par ChatGPT. ChatGPT ne devient pas plus intelligent tous les jours, il y a un effet de latence, mais lorsqu'une mise à jour sera faite, les données entrées par tout-un-chacun seront utilisées pour créer de la nouvelle donnée. La première question à se poser lorsqu'on utilise cet outil, est de savoir si l'on traite quelque chose de confidentiel ou non. Si c'est le cas et que l'on souhaite tout de même utiliser ChatGPT, il faut créer une capsule confidentielle. Nous pouvons aider les entreprises dans ce genre de démarches.

Quels sont les niveaux d'accès à l'IA pour les entreprises ?

Le premier niveau est les solutions dites « *clé en main* » où une entreprise va prendre une IA qui est déjà prête à être utilisée, c'est-à-dire dont les services sont inclus dans la nouvelle manière de travailler avec de l'informatique. On parle par exemple de filtres à spam ou du nouvel assistant Copilot. Le deuxième niveau est l'intégration ou l'ajustement de solutions existantes, comme ChatGPT, à un autre modèle. Il s'agit d'utiliser des modèles pré-entraînés et de les connecter avec le reste, ce que nous pouvons faire avec Swiss-SDI. Le troisième niveau part d'une page blanche, il s'agit de développer une solution sur mesure à partir d'une problématique claire et des données disponibles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

7'101

Il s'agit du nombre de bénéficiaires d'allocations familiales auxquels les 5 caisses d'allocations familiales gérées par la FPE-CIGA ont versé des allocations en 2023, et cela pour un total de 11'150 enfants. La FPE-CIGA propose les caisses d'allocations familiales de la Caisse interprofessionnelle régionale (CRICAF), de la Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales de la Fédération des Entreprises Romandes (FER CIAF) et de 3 caisses professionnelles (Boulangers, Bouchers et Avocats). Retrouvez plus d'informations liées aux allocations familiales sur fpe-ciga.ch/af

EDITO

Une région prospère en mutation

En plus de la gestion des assurances sociales, la Fédération Patronale et Économique gère une trentaine d'associations économiques et professionnelles ainsi que plusieurs manifestations. Elle gère notamment le secrétariat régional de l'Association Régionale la Gruyère (ARG) qui organise un vote consultatif le 9 juin qui permettra de prendre le pouls de la population gruérienne sur la poursuite des travaux en vue d'une commune unique en Gruyère.

Constituée en 1975 pour la gestion des crédits LIM, l'ARG a pour mission de promouvoir le développement de la Gruyère. Au sein de la FPE, une équipe de quatre personnes travaille pour cette association épaulant notamment les communes dans le domaine de l'aménagement du territoire ou dans les questions juridiques auxquelles elles sont confrontées. La FPE-CIGA ayant aménagé de nouveaux bureaux dans l'ancien KosyBar, l'ARG bénéficie depuis quelques mois maintenant de locaux lui étant spécialement dédiés.

Du côté des services à disposition de nos membres, nous développons notre service juridique. En réponse à la demande croissante de nos membres pour toutes les questions d'ordre juridique, nous avons renforcé notre offre en recrutant une nouvelle collaboratrice. Notre service juridique est ainsi en mesure d'assurer une permanence chaque jour de la semaine. D'autres nouveautés au sein de ce service sont encore en cours d'élaboration et vous seront présentées prochainement.

Toutes ces nouvelles font écho au fort développement que connaît notre région. Avec la FPE-CIGA, nous avons pour mission d'être au service de l'économie régionale et d'être au plus proche des besoins de nos membres. Soucieux de nous adapter à l'évolution du tissu économique et dans un esprit d'ouverture et de proximité, nous sommes heureux d'adapter nos services à vous tous qui contribuez à l'impulsion de notre économie.

Nadine Gobet
Directrice de la FPE-CIGA

VOTATIONS FÉDÉRALES DU

LOI FÉDÉRALE DU 29 SEPTEMBRE 2023 RELATIVE À UN APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ SÛR REPOSANT SUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ÉNERGIE ET DE LA LOI SUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ)

Cette loi est proposée par le Conseil fédéral et vise à permettre à la Suisse de disposer, à moyen terme, d'un approvisionnement en électricité sûr et reposant sur des énergies renouvelables. Elle est connue sous le nom de Mantelerlass et est un compromis qui modifie la loi sur l'énergie, la loi sur l'approvisionnement en électricité, la loi sur les forêts et la loi sur l'aménagement du territoire.

POSITION DE LA FPE

La FPE recommande d'accepter cette loi fédérale.

Arguments :

La sécurité d'approvisionnement est une priorité absolue pour la Suisse. Les conséquences d'une pénurie d'électricité seraient graves et coûteuses pour nos entreprises et pour notre population.

Afin de réduire sa dépendance à l'étranger en hiver, le pays doit impérativement produire plus d'électricité propre sur son territoire.

Cette loi est bâtie sur de solides compromis. Les milieux économiques, les associations environnementales et la communauté scientifique sont unanimes par rapport à cette loi. Celle-ci nous dote des bons instruments pour garantir notre approvisionnement en électricité et atteindre nos objectifs climatiques.

La loi définissant des régions susceptibles d'accueillir des installations éoliennes et de grandes installations solaires, tous les paysages et sites protégés d'importance nationale en sont exclus, tout comme les habitats des espèces protégées seront préservés.

VOTATIONS CANTONALES

INITIATIVE « POUR DES URGENCES HOSPITALIÈRES PUBLIQUES 24/24 DE PROXIMITÉ »

L'initiative a été déposée par un comité de citoyens dans le but de garantir un service d'urgences hospitalières publiques 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, situées dans le Sud, dans le centre du canton et dans sa partie alémanique. Cette initiative demande que l'Etat utilise pleinement les modes de financement à sa disposition pour garantir ce service d'urgences hospitalières de proximité, en tenant compte des intérêts régionaux.

POSITION DE LA FPE

La FPE recommande de refuser cette initiative.

Arguments :

Cette initiative va à contre-courant des standards actuels de la prise en charge des urgences qui visent à regrouper les soins pour garantir leur qualité et leur sécurité.

Cette initiative représente un danger pour la sécurité des patient-e-s et est irréaliste.

La demande des urgences sur trois sites est irréalisable vu le manque de professionnel-le-s de la santé.



INITIATIVE POPULAIRE « MAXIMUM 10% DU REVENU POUR LES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE (INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DES PRIMES) »

L'initiative a été déposée par le Parti Socialiste Suisse avec pour objectif de limiter à 10% au maximum du revenu le poids des primes maladie par ménage. L'initiative propose que le solde de la prime non prise en charge par l'assuré soit financé par la Confédération, pour deux tiers au moins, et par les cantons. Selon l'OFSP, cela représenterait un surcoût de 4.5 milliards annuel pour la Confédération et les cantons.

POSITION DE LA FPE

La FPE recommande de refuser cette initiative populaire.

Arguments :

L'initiative ne comporte aucun élément d'incitation à réduire les coûts, et par conséquent, elle n'offre aucune solution pour diminuer les coûts.

L'initiative ne fait que transférer la charge financière des primes à la Confédération et aux cantons. Si l'explosion des coûts n'est pas maîtrisée, cela mène tout simplement à l'explosion des finances publiques.

Le contre-projet indirect renforce le soutien ciblé pour les personnes à bas revenus par un allègement des primes.

INITIATIVE POPULAIRE « POUR DES PRIMES PLUS BASSES. FREIN AUX COÛTS DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ (INITIATIVE POUR UN FREIN AUX COÛTS) »

Cette initiative populaire a été déposée par le parti du Centre dans le but de limiter les primes d'assurance-maladie obligatoire pour les ménages, en instaurant un frein aux coûts de la santé et en ancrant ce principe dans la Constitution. En cas de forte augmentation des coûts des soins de la santé (à savoir de plus d'1/5^e) par rapport à l'évolution de l'économie nationale et des salaires moyens, cette initiative obligerait la Confédération, en collaboration avec les cantons et les assureurs maladie, à intervenir.

POSITION DE LA FPE

La FPE recommande de refuser cette initiative populaire.

Arguments :

Bien que l'objectif puisse être louable, les moyens proposés pour l'atteindre sont inadéquats. La proposition visant à lier l'évolution des primes à celle des salaires ne prend pas en compte d'autres facteurs de coûts importants, tels que le vieillissement de la population ou encore les progrès techniques et médicaux.

Avec ce modèle trop rigide, il est possible que l'on aboutisse à une limitation drastique des prestations, sans lien avec les besoins avérés. Des traitements nécessaires pourraient être repoussés pour des raisons de coûts.

Le contre-projet indirect qui entrera en vigueur en cas de refus de l'initiative, fait un pas dans la bonne direction.



CONTRE-PROJET H24

Le contre-projet H24 a pour but de mener une campagne de votation contre l'initiative « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité ». Il a été élaboré par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, avec le soutien de spécialistes de la santé.

POSITION DE LA FPE

La FPE recommande d'accepter ce contre-projet.

Arguments :

Élaboré par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, avec le soutien de spécialistes de la santé, le contre-projet tient compte de la réalité et de l'ensemble des partenaires du terrain.

Les mesures du contre-projet renforceront le système de santé dans son ensemble et apporteront des solutions adaptées aux différentes situations d'urgence.

Il met en avant une prise en charge sur mesure dans chaque région notamment par la mise sur pied d'équipes mobiles infirmières et par un déploiement plus conséquent d'ambulancier·ère·s expérimenté·e·s.

DÉCRET POUR LE SOUTIEN FINANCIER DE L'ETAT EN FAVEUR DE L'HÔPITAL FRIBOURGEOIS HFR

Le décret prévoit que l'Etat octroie à l'HFR un cautionnement de 105 millions de francs pour le financement de ses investissements 2024–2026, ainsi qu'un prêt sans intérêt de 70 millions de francs pour le financement d'études préalables à la construction d'un nouveau Centre hospitalier en remplacement du bâtiment actuel à Fribourg.

POSITION DE LA FPE

La FPE recommande d'accepter ce décret.

Arguments :

Cet investissement est indispensable pour la prise en charge et la qualité des soins destinés à notre population.

RETOUR EN IMAGES FRANC SUCCÈS POUR NOS CONFÉRENCES

En début d'année, la FPE-CIGA a organisé deux événements qui ont rencontré un franc succès auprès des participants. Le 21 février, elle a eu le plaisir de collaborer avec la Banque Raiffeisen Moléson, pour organiser la conférence «*Perspectives économiques 2024*». Le 26 mars, la FPE-CIGA a ensuite co-organisé une table ronde intitulée «*Incapacité de travail: regards croisés*» avec l'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF). Vous pouvez retrouver un compte rendu de chaque conférence via le code QR ci-dessous.



©fpe-ciga

SERVICE JURIDIQUE



NOUVEAUTÉS

Afin de renforcer notre service juridique et ainsi mieux répondre à vos besoins, la FPE-CIGA a récemment recruté une nouvelle collaboratrice. L'engagement de Nadège Morandi, qui a rejoint le service juridique en février dernier, permet à la FPE-CIGA d'étendre les horaires de permanence du service afin de vous offrir des conseils chaque jour de la semaine. Nadège Morandi travaille en étroite collaboration avec Thérèse Anatrà-Luchinger, responsable du service juridique. Thérèse Anatrà-Luchinger reste également à disposition de toutes les communes de la Gruyère dans le cadre de son mandat pour l'ARG.

Pour rappel, notre service juridique vous propose des conseils juridiques écrits ou oraux en lien avec le droit du travail et les assurances sociales. Il répond également aux questions juridiques pour les membres des associations gérées par la FPE. Il peut aussi vous soutenir dans la rédaction de contrats ou autres documents relatifs au droit du travail.

D'autres nouveautés au sein du service juridique sont en cours d'élaboration et vous seront présentées prochainement. Restez à l'écoute !



A gauche, Nadège Morandi, à droite, Thérèse Anatrà-Luchinger

ACTU MEMBRES LE VACHERIN FRIBOURGEOIS AOP PRÉSENTE LE FONDUE MAESTRO

Lors du Salon International de l'Agriculture 2024 à Paris, l'Interprofession du Vacherin Fribourgeois (IPVF) a dévoilé une nouveauté : le Fondue Maestro, une machine au service de la tradition créée en collaboration avec JNJ automation SA.

L'IPVF et JNJ travaillent depuis plusieurs années au développement d'une machine permettant de faciliter la préparation de fondues lors de grands rassemblements. Pensé comme un véritable outil de soutien pour les brasseurs de fondue à l'occasion de grandes manifestations, le Fondue

Maestro permet de préparer plus de 200 portions de fondue à la fois ainsi que de faire des « hot fondues », sortes de sandwich à la fondue. Une fondue, qui, par la technologie développée par JNJ, gardera toute son onctuosité grâce à un mouvement de brassage optimal, comme si celui-ci était effectué à la main. « Nous sentons une demande grandissante pour les grands événements autour de la fondue mais souvent, les organisateurs manquent de connaisseurs pour brasser la véritable fondue moitié-moitié ou pur Vacherin selon les règles de l'art. C'est dans ce mouvement que nous avons décidé de développer un outil au service de l'homme

afin de répondre à la demande », relève l'Interprofession. Le Fondue Maestro sera mis en location d'ici quelques mois.

La FPE-CIGA se réjouit de l'utilisation du Fondue Maestro lors des manifestations régionales à venir et félicite notre association sous-gestion, l'IPVF, et JNJ pour cette belle innovation.



ASSURANCES SOCIALES CHANGEMENTS EN LIEN AVEC LES ALLOCATIONS PATERNITÉS



Nouvelle terminologie

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les termes de « congé de paternité », ainsi que « d'allocation de paternité », ont été remplacés dans la loi par les termes de « congé de l'autre parent », respectivement « allocation à l'autre parent ». Cette modification fait suite à l'introduction du mariage civil pour tous en 2022. Cela ne change rien au droit des pères à un congé payé de deux semaines. La nouvelle terminologie permet d'inclure les épouses de femmes ayant accouché (selon art. 255a al.1 CC), qui bénéficient également du congé payé de deux semaines.

Plus d'informations sur fpe-ciga.ch ou par téléphone au 026 919 87 40

Extension en cas de décès de la mère ou de l'autre parent

Depuis le 1^{er} janvier 2024, en cas de décès de la mère dans les 14 semaines qui suivent la naissance de l'enfant, le père, respectivement l'épouse de la mère, se voit octroyer, en plus de son congé de paternité de deux semaines, un congé indemnisé de 14 semaines qui doit être pris immédiatement après le décès et de manière ininterrompue. En parallèle, en cas de décès du père, respectivement de l'épouse de la mère au cours des six mois suivants la naissance de l'enfant, la mère a droit à un congé de deux semaines, qu'elle peut prendre selon les mêmes modalités que le congé de paternité.

IMPRESSUM

Edition
FPE-CIGA, Bulle

Rédaction
Anaëlle Deschenaux

Concept graphique
& Mise en page
Agence Dep-art Sàrl, Riaz

Impression
media f imprimerie SA, Bulle



FPE-CIGA
Fédération Patronale
et Économique

